



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **JEAN ET PIERRE TESTUZ SA**,
Treytorrens-Dezaley, 1070 Puidoux
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 22.03.2016
3. **Remarques:** Les créanciers de la société sont invités à produire le détail de leur créance en chiffrant les intérêts auprès du Commissaire au sursis Raymond DUCREY, c/o INTERMANDAT SA, Rue du Petit-Chêne 38, case postale 610, 1001 Lausanne, dans un délai d'un mois dès la présente publication ce conformément aux dispositions de l'art. 300 al 1 LP sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat. Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées durant le sursis concordataire. Le mandataire de la société est M. Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté, Rue du Midi 4, case postale 6721, 1002 Lausanne

Intermandat SA
Société Fiduciaire
1003 Lausanne

02460869

